



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 3 novembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 17h32 et levée à 20h00

Etaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; PARIS Danel ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; SIMONIN Philippe ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLILOLO Lorine ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M : DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

Etaient excusés :

G.B.M : BOUVET Nathalie suppléante de Mme ROCHDI Karima ; COUDRY Sébastien ; GAGLILOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUGUET Damien suppléant de Mme MICHEL Marie-Thérèse ; LEGAIN Damien ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROCHDI Karima ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Guillaume BAILLY

Procuration de vote :

Mandants : LEMERCIER Myriam ; MONNIER Alain ;

Mandataires : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude

PRÉVENTION

RÉALISATION D'UNE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Rapporteur : Olivier LEGAIN, Vice-Président

CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES PAR LA MÉTHODE MODECOM DE L'ADEME

La caractérisation des déchets consiste à déterminer finement la composition d'un gisement de déchets donné. On utilise en général la méthode développée par l'ADEME nommée MODECOM (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères).

Elle permet de :

- connaître la composition exacte des ordures ménagères produites par les habitants,
- déterminer la proportion de déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention (couches jetables, gaspillage alimentaire...), de matières recyclables et de déchets d'emballages encore présents dans les déchets résiduels et pouvant faire l'objet de collectes sélectives,
- évaluer la part de déchets dit « assimilés » c'est-à-dire issus des non-ménages collectés avec les ordures ménagères.

Cette connaissance est essentielle aussi bien dans le renforcement des actions de prévention que dans la mise en place d'équipements, qui permettent une meilleure valorisation des déchets après collecte. Elle constitue une véritable aide à la décision dans les choix techniques et organisationnels, ainsi que pour suivre et évaluer les politiques menées.

La réalisation d'une campagne de caractérisation MODECOM s'articule en cinq étapes principales :

1. une enquête préalable, permettant de recueillir l'ensemble des données nécessaires à l'organisation d'une campagne d'analyse,
2. le choix des bennes de collecte à échantillonner pour avoir une vraie représentation statistique,
3. la constitution des échantillons à trier,
4. le tri de l'échantillon de 500 kg d'ordures, en séparant les matériaux contenus en différentes catégories (déchets putrescibles, papiers, cartons, complexes, textiles, textiles sanitaires, plastiques, combustibles non classés, verres, métaux, incombustibles non classés, déchets ménagers spéciaux et éléments fins (granulométrie < 20 mm),
5. la réalisation d'analyses en laboratoire (taux d'humidité, composition, pouvoir calorifique, etc).

Un comité de pilotage sera constitué comprenant les élus du SYBERT et les techniciens du SYBERT et des collectivités adhérentes.

La précédente campagne de caractérisation s'est déroulée en 2015.

Au regard du montant estimé de la prestation (50 000 € HT), le lancement de la consultation et la signature du marché relèveront des délégations accordées à Monsieur le Président.

À l'unanimité, le Comité Syndical valide le principe de réaliser une caractérisation des OMR sur les déchets entrants à l'Unité de Valorisation Énergétique ; les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette caractérisation seront à inscrire au budget 2021.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Envoyé en préfecture le 10/11/2020
Reçu en préfecture le 10/11/2020
Affiché le **SLO**
ID : 025-252508247-20201103-2020_11_09_35-DE